



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des sessions le 21 février 2018 à 17 h 30 à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Marie-Josée Rochon, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Sophie Charpentier est également présente.

- 
- 1. Ouverture de la séance**
  - 2. Adoption de l'ordre du jour**
  - 3. Adoption des procès-verbaux (aucun)**
  - 4. Finance et trésorerie**
    - 4.1 Aucun
  - 5. Administration générale**
    - 5.1 Autorisation de signature avec Hydro-Québec d'une entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques
    - 5.2 Autorisation de signature pour échange de terrain au passage du Tennis
    - 5.3 Adoption du Règlement numéro 18-983 constituant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Donat
    - 5.4 Avis de motion pour amender le Règlement 16-950 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité
    - 5.5 Adoption du projet de règlement 18-982 pour amender le Règlement 16-950 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité
    - 5.6 Avis de motion concernant un règlement sur la gestion contractuelle
    - 5.7 Adoption du projet de Règlement numéro 18-989 sur la gestion contractuelle
    - 5.8 Demande de remboursement pour le protocole RIRL-2016-466A (attendre Michel Thibault)
  - 6. Urbanisme et Environnement**
    - 6.1 Adoption du Règlement numéro 18-984 modifiant les frais relatifs à une demande de modification à la réglementation prévue à l'Annexe A du Règlement 15-925 sur les permis et certificats
  - 7. Loisirs**
    - 7.1 Don de matériel à l'Orchestre de Saint-Donat
  - 8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments**
    - 8.1 Octroi de mandat pour le volet conception et impression des cartes du projet de signalisation dans les sentiers de plein air
  - 9. Sécurité incendie et sécurité civile**
    - 9.1 Aucun
  - 10. Divers**
    - 10.1 Aucun
  - 11. Période d'information**
  - 12. Période de questions**
  - 13. Fermeture de la séance**

---

**1. Ouverture de la séance**

*La directrice générale et secrétaire-trésorière constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec aux membres du conseil.*

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.



## **2. Adoption de l'ordre du jour**

**18-02-032** Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé, en ajoutant les points suivants :

- 5.8 (Demande de remboursement pour le protocole RIRL-2016-466A)
- 8.1 (Octroi de mandat pour le volet conception et impression des cartes du projet de signalisation dans les sentiers de plein air)

## **3. Adoption des procès-verbaux (aucun)**

## **5. Administration générale**

### **5.1 Autorisation de signature avec Hydro-Québec d'une entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques**

**18-02-033** Attendu l'adoption de la résolution numéro 17-10-429 lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 2 octobre 2017 au sein de laquelle ce dernier donnait son aval au projet de la MRC de Matawinie afin que soient installées de nouvelles bornes électriques ;

Attendu l'augmentation de la popularité de ces véhicules à prévoir au cours des prochaines années ;

Attendu l'avantage que pourra en retirer la Municipalité au plan touristique puisque les propriétaires de voitures électriques valident la présence d'une telle borne avant de choisir leur destination vacances ;

Attendu la visibilité que revêt une telle entente compte tenu notamment des moyens de communication d'Hydro-Québec ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité, les ententes à intervenir avec Hydro-Québec en ce sens.

Il est également résolu que les sommes nécessaires à la concrétisation de ce projet soient prélevées au surplus accumulé non affecté pour un montant maximal de 30 000 \$.

### **5.2 Autorisation de signature pour échange de terrain au passage du Tennis**

**18-02-034** Attendu qu'une partie du lot 5 625 804, du cadastre du Québec, appartenant à M. Mario Légaré empiète dans le chemin du Tennis;

Attendu les discussions entre M. Légaré et la Municipalité pour échanger la superficie de cet empiètement à l'encontre d'une partie du lot 5 625 724 adjacent;

Attendu la recommandation du directeur du Service des parcs et bâtiments et du directeur adjoint du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à



l'unanimité des conseillers :

1. de mandater la firme Rado, Corbeil et Généreux, arpenteurs-géomètres, afin de procéder aux opérations cadastrales nécessaires;
2. de mandater l'étude Raymond et Sigouin, notaires, afin de rédiger l'acte d'échange;
3. d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les documents y afférents;
4. que les frais et honoraires soient à la charge de la Municipalité;
5. que les sommes pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-130-01-410 (arpenteurs-géomètres) et 02-120-04-412 (notaires).

**5.3 Adoption du Règlement numéro 18-983 constituant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Donat**

**18-02-035** Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement numéro 18-983 constituant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Donat* soit et est adopté comme déposé.

**5.4 Avis de motion pour amender le Règlement 16-950 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité**

Avis de motion est donné par Louis Dubois à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement pour amender le *Règlement 16-950 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité* sera présenté.

**5.5 Adoption du projet de règlement 18-982 pour amender le Règlement 16-950 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité**

**18-02-036** Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement numéro 18-982 pour amender le Règlement 16-950 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité* soit et est adopté comme déposé.

**5.6 Avis de motion concernant un règlement sur la gestion contractuelle**

Avis de motion est donné par Lyne Lavoie à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement concernant la gestion contractuelle sera présenté.

**5.7 Adoption du projet de Règlement numéro 18-989 sur la gestion contractuelle**



**18-02-037** Il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement numéro 18-989 concernant la gestion contractuelle* soit et est adopté comme déposé.

#### **5.8 Demande de remboursement pour le protocole RIRL-2016-466A**

**18-02-038** Attendu le protocole RIRL-2016-466A concernant le programme Réhabilitation du réseau routier local pour les chemins Fusey et de l'Aéroport ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers que :

1. le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins mentionnés (13 963,40) à l'intérieur dudit protocole d'entente pour un montant total subventionné de 10 472,55 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
2. les travaux ont été exécutés (élaboration de plans et devis) conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité (chemins Fusey et de l'Aéroport) et que les travaux ont été entièrement réalisés.

### **6. Urbanisme et Environnement**

#### **6.1 Adoption du Règlement numéro 18-984 modifiant les frais relatifs à une demande de modification à la réglementation prévue à l'Annexe A du Règlement 15-925 sur les permis et certificats**

**18-02-039** Il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement numéro 18-984 modifiant les frais relatifs à une demande de modification à la réglementation prévue à l'Annexe A du Règlement 15-925 sur les permis et certificats* soit et est adopté comme déposé.

### **7. Loisirs**

#### **7.1 Don de matériel à l'Orchestre de Saint-Donat**

**18-02-040** *Le conseiller Louis Dubois se retire de l'assemblée pour l'adoption de ce point à l'ordre du jour afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt, puisqu'il est administrateur de l'organisme.*

Attendu le besoin de matériel de sonorisation de l'Orchestre de Saint-Donat pour ses spectacles ;

Attendu que cet organisme souhaite posséder son propre matériel de sonorisation ;

Attendu que la Municipalité n'utilise plus son extension multiprise XLR 16 entrées et qu'elle serait utile à l'Orchestre ;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications en date du 8 février 2018 ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à



l'unanimité des conseillers de faire don de l'extension multiprise XLR 16 entrées à l'Orchestre de Saint-Donat.

## 8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments

### 8.1 Octroi de mandat pour le volet conception et impression des cartes du projet de signalisation dans les sentiers de plein air

**18-02-041** Attendu qu'afin d'assurer la diffusion de la récente refonte quant à la signalisation, il y a lieu de produire des cartes relatant l'ensemble des sentiers de plein air sur le territoire ;

Attendu les offres de service obtenues à cet égard en ce qui concerne le volet conception et impression desdits outils ;

Attendu la recommandation du directeur du Service des parcs et bâtiments en date du 21 février 2018 ;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater les firmes TrakMaps et Formation Alain Roussel selon les services décrits ci-dessous afin de compléter le volet conception et impression du projet de signalisation dans les sentiers de plein air :

TrakMaps : 16 916,75 \$, plus les taxes applicables

- Mise à jour des cartes de sentiers
- Diffusion des cartes de sentiers par une application mobile
- Production de panneaux des cartes de sentiers

Formation Alain Roussel : 8 000 \$, plus les taxes applicables

- Gestion et coordination de projet

Il est également résolu que ces sommes soient prélevées au surplus accumulé non affecté.

### 11. Période d'information

### 12. Période de questions

Aucune question n'est posée.

### 13. Fermeture de la séance

**18-02-042** Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée. Il est alors 17 h 45.

\_\_\_\_\_  
Sophie Charpentier, MBA  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Joé Deslauriers  
Maire